



COMPTES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2005
ANNEXE

(en millions d'euros)

Le 14 décembre 2005

SOMMAIRE

(Chiffres exprimés en millions d'euros)

NOTES

1. **Faits significatifs de la période**
2. **Principes comptables et méthodes d'évaluation IFRS**
3. **Information en normes IFRS sur les périodes comparatives 2004 (décembre et septembre)**
4. **Goodwill / Prix de revient consolidé des actions cotées**
5. **Information sur les capitaux propres consolidés**
6. **Provisions non courantes et courantes**
7. **Dettes financières non courantes et courantes**
8. **Résultat opérationnel**
9. **Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers**
10. **Charge d'impôt**
11. **Information sectorielle**
12. **Engagements hors bilan**

- Les comptes consolidés du groupe Bouygues sont réalisés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS : International Financial Reporting Standards (règlement 1606 / 2002 du Conseil européen du 19 juillet 2002).

- Ils présentent en millions d'euros :
 - ✓ Le bilan et le compte de résultat consolidés
 - ✓ Le tableau de variation des capitaux propres consolidés
 - ✓ Le tableau des flux de trésorerie
 - ✓ L'annexe simplifiée au 30 septembre

Ils sont établis comparativement avec le 30 septembre 2004 et le 31 décembre 2004.

1.0 - 1^{ER} JANVIER 2005 : TRANSITION VERS LES NORMES IFRS

- En application du règlement n°1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres, doivent établir pour le premier exercice clos à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés sous le référentiel international émis par l'IASB (normes IFRS : International Financial Reporting Standards).

Les comptes au 30 septembre 2005 et leurs comparatifs 2004 sont présentés en application des dispositions du règlement général de l'autorité des marchés financiers (AMF), alternative à une présentation des comptes intermédiaires selon la norme IAS 34 ; ce règlement précise que l'annexe aux comptes peut-être préparée au 30 septembre conformément à la recommandation 99R-01 du Conseil National de la Comptabilité, et ne comporter qu'une sélection des notes les plus significatives.

- Au 1^{er} janvier 2004, l'analyse chiffrée détaillée de la transition du bilan, y compris les principes généraux de passage aux IFRS, ont été publiés au chapitre des « Informations juridiques et financières » du Groupe dans le document de référence 2004 (page 89).
- Au 31 décembre 2004, l'analyse chiffrée détaillée de la transition IFRS (bilan, variation des capitaux propres, compte de résultat, tableau des flux) a été publiée sur le site Internet du Groupe (Finances / Actionnaires → Normes IFRS)
- Le choix des normes mises en œuvre dans les comptes 2005 correspond aux hypothèses du Groupe sur le contenu du référentiel applicable au 31 décembre 2005.

Des précisions ou interprétations concernant certaines opérations spécifiques restent attendues de l'IASB ou de l'IFRIC :

- ✓ Délégations de services publics (concessions...)
- ✓ Programme de fidélisation des clients (Bouygues Telecom)

Compte tenu des incertitudes portant sur les normes et interprétations qui seront applicables dans les comptes à cette date, le Groupe se réserve la possibilité de modifier au 31 décembre 2005 certaines options et méthodes comptables prises dans le cadre des comptes établis pour 2004 et 2005.

1.1 - PERIMETRE CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2005

Principales variations périmétriques 2005

949 Situations consolidées ; la progression de + 23 entités consolidées par rapport au 31/12/2004 concerne majoritairement Colas. A noter le complément de participation de 6,5 % dans Bouygues Telecom, pris en compte selon promesse d'achat consentie par BNP Paribas (voir chapitre ci-après).

1.2 - DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE 1,7 MILLIARD D'EUROS (le 7 janvier 2005)

L'Assemblée générale des actionnaires du 7 octobre 2004 a approuvé une distribution exceptionnelle de 5 euros par action (1,7 milliards d'euros) ; le coupon correspondant a été mis en paiement le 7 janvier 2005. Affectée au bilan en "Autres dettes non financières" à fin décembre 2004, la dette a été soldée des comptes présentés en 2005 après règlement.

1.3 - CESSIION DE SAUR A PAI PARTNERS

La cession des titres Saur a été prise en compte au 31 décembre 2004. La créance PAI Partners de 1 031 millions d'euros, figurant en "créances diverses" à cette date, a été encaissée courant février 2005.

A l'issue de l'opération, le groupe Bouygues détenait 15 % de la société holding de Saur, NOVASAUR (ex-financière Gaillon).

Courant avril 2005, la participation de Bouygues dans NOVASAUR a été réduite de 15% à 10%, Bouygues n'exerçant plus d'influence notable sur cette société (nombre d'administrateurs inférieur au seuil fixé par les pactes d'actionnaires).

1.4 - PARTICIPATION DE BOUYGUES DANS BOUYGUES TELECOM

Bouygues a consenti à BNP Paribas une promesse d'achat de sa participation de 6,5% dans le capital de Bouygues Telecom exerçable à tout moment du 1^{er} septembre 2005 au 31 juillet 2007 à un prix compris entre 477 et 495 millions d'euros, selon la date d'exercice de la promesse.

Dans le même temps, le groupe BNP Paribas a consenti à Bouygues une promesse de vente de cette participation exerçable du 1^{er} au 30 septembre 2007, au prix de 497 millions d'euros.

Cette opération a été prise en compte de la façon suivante au 30 septembre 2005 :

- Augmentation des dettes financières long terme (valeur actualisée au 30 septembre 2005)	=	455
- Réduction des intérêts minoritaires BNP Paribas	=	(130)
- Augmentation du goodwill à l'actif	=	320
- Charge 2005 d'actualisation de la dette (depuis juin 2005)	=	(5)

1.5 - PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE : PRISE EN CHARGE DE LA DECOTE SUR ACTIONS

Le conseil d'administration de Bouygues a décidé lors de sa séance du 21 juin 2005 de créer un nouveau fonds commun de placement entreprise à "effet de levier" pour les salariés du Groupe, ces derniers bénéficiant d'une décote de 20% sur le prix de l'action déterminé sur la base des 20 derniers cours de bourse précédant cette date.

L'avantage octroyé aux salariés au titre de cette opération a été constaté en charges de personnel pour (30) millions d'euros dès le 30 juin dernier.

1.6 - EMPRUNT OBLIGATAIRE DE 750 MILLIONS D'EUROS

Bouygues a lancé en juillet 2005, une émission obligataire de 750 millions d'euros, à échéance de juillet 2020. L'emprunt est réalisé au prix d'émission de 99,804%, il porte intérêt au taux de 4,25%.

Cet emprunt permet de rallonger l'échéance moyenne de la dette.

1.7 - FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE POSTERIEURS AU 30 SEPTEMBRE 2005

Le conseil de la concurrence a condamné le 1^{er} décembre 2005 Bouygues Telecom à payer une amende de 58 millions d'euros pour pratique "d'entente" supposée ; il a été fait appel de condamnation par celle-ci. Pour les trois opérateurs mobiles français, l'amende globale s'élève à 534 millions d'euros.

Une provision de 58 millions d'euros a été prise dans les comptes consolidés de Bouygues Telecom et du groupe Bouygues au 30 septembre 2005 en rubriques "Autres produits et charges opérationnels" au compte de résultat, et "Provisions non courantes" au bilan, l'incidence sur la part du groupe Bouygues est de (52) millions d'euros.

2.0 - PRESENTATION DES NORMES ET OPTIONS APPLIQUEES EN NORMES IFRS

La préparation des informations financières au 30 septembre 2005 est appréciée selon les normes et options retenues par le groupe Bouygues, et décrites ci-après :

Le Groupe a appliqué :

- ✓ l'ensemble des normes IFRS et interprétations IFRIC en vigueur au 1^{er} janvier 2005 adoptées par l'union européenne
- ✓ par anticipation, les normes IAS 32 et 39 (non adoptées par l'union européenne)

a) Rappel des options comptables liées à la première adoption des normes IFRS au 1^{er} janvier 2004 (IFRS 1)

Les conditions de transition de l'ancien référentiel français vers celui des IFRS ont été définies par la norme IFRS 1 "Première adoption des normes internationales d'information financière (FTA)" qui prévoit une application rétrospective au 1^{er} janvier 2004 des principes comptables.

Dans quelques cas, les normes IFRS ont laissé le choix entre l'application du traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé. Nous indiquons ci-après les principales options réalisées par le Groupe.

L'incidence des divers retraitements appropriés a été comptabilisée en capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2004.

Immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16 et 38)

Le groupe Bouygues a retenu la méthode d'évaluation du coût historique amorti pour l'évaluation postérieure à la prise en compte initiale de ses actifs corporels et incorporels.

Les immobilisations corporelles ont été reprises au 1^{er} janvier 2004 en prenant en compte l'estimation d'une valeur résiduelle terminale, et d'une durée d'amortissement spécifique à chacun des composants définis pour l'immobilisation concernée (installations, matériels, constructions...). L'écart déterminé entre la valeur résiduelle initiale et celle ainsi reconstituée a été affecté aux capitaux propres consolidés.

Conformément aux définitions édictées par le référentiel IFRS, certains reclassements inter rubriques ont été pratiqués.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises estimés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 (date de première application des normes IFRS) n'ont pas été retraités rétrospectivement selon dispositions de la norme IFRS 3. Les écarts d'acquisition et écarts d'évaluation affectés aux actifs ou passifs au 1^{er} janvier 2004, sont repris pour leur valeur d'origine (sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles, comptabilisés à fin 2003).

A noter que les écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'amortissement linéaire.

Les parts de marché nées des écarts d'évaluation des entités acquises ont été réaffectées au 1^{er} janvier 2004 à la rubrique "goodwill". Dans le cadre du référentiel français, les parts de marché faisaient l'objet de tests de dépréciation déterminés dans les mêmes conditions que celles prévues par les normes IFRS (utilisation des unités génératrices de trésorerie définies : UGT). L'application des nouvelles règles n'a eu aucun impact sur ces évaluations à fin 2004 par rapport aux évaluations en normes françaises.

Réserve de conversion

La réserve de conversion existante au 1^{er} janvier 2004 en référentiel français a été remise à zéro, selon l'option offerte par la norme IFRS 1, par affectation à la rubrique "Réserve de consolidation" : sans impact sur le montant global des capitaux propres consolidés.

Ecarts actuariels

Au 1^{er} janvier 2004, les écarts actuariels concernant les engagements du Groupe calculés au titre des indemnités de fin de carrière (IFC) ont été pris en compte dans la rubrique "Provisions non courantes" en contrepartie des capitaux propres consolidés (remise à zéro de la méthode dite du "corridor"). Les gains et pertes actuariels ultérieurs restent appréciés dans le cadre de la méthode ci-avant.

Paiement sur la base d'actions (IFRS 2)

Le Groupe applique la norme IFRS 2 à compter du 1^{er} janvier 2004, pour tous les plans octroyés postérieurement au 7 novembre 2002, et dont la date d'acquisition est postérieure au 1^{er} janvier 2005.

Ventes immobilières en l'état futur d'achèvement

L'application des normes IFRS a modifié la présentation comptable de ce type de ventes. En normes françaises, à la signature du client, la globalité de la vente notariée était prise en compte "clients" par la contrepartie d'un compte de régularisation passif. Le chiffre d'affaires restait appréhendé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

En normes IFRS, seule cette dernière opération demeure présentée (clients/chiffre d'affaires), selon l'avancement de l'opération immobilière.

b) Autres principes et options retenus

Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Le Groupe a pris en compte par anticipation dès le 1^{er} janvier 2004, les impacts liés à l'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers. Ils concernent pour l'essentiel les instruments de couverture (risque de taux ou risque de change). Leur montant à cette date n'est pas significatif.

Contrats de concessions et PPP (Partenariat Public / Privé)

Le Groupe détient des participations dans les sociétés mises en équivalence titulaires de contrats de concessions PPP.

Selon interprétations définitives de l'IFRIC sur le traitement comptable de ces contrats, une adaptation pourrait être faite au 31 décembre 2005 sur ce point spécifique.

2.1 - METHODES DE CONSOLIDATION ET COMPTABILISATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Les sociétés sur lesquelles Bouygues exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement, en fonction du pourcentage de contrôle.

Les sociétés dans lesquelles Bouygues exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les participations non consolidées sont enregistrées à la juste valeur et font l'objet de tests de perte de valeur.

Évolution du périmètre de consolidation

	30 septembre 2005	Exercice 2004
Intégrations globales	756	726
Intégrations proportionnelles	168	169
Mises en équivalence	25	31
	949	926

Les principales variations de l'exercice 2005 sont analysées en "Faits significatifs".

Cofiroute :

Bien que détenue à moins de 20% (16,7%), la société Cofiroute est consolidée par mise en équivalence, le Groupe exerçant une influence notable par sa présence au conseil d'administration.

2.2 - ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation incluent l'ensemble des actifs / passifs identifiables acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Ces écarts sont évalués à leur juste valeur à date d'acquisition et présentés au bilan selon la méthode de la réestimation totale conformément à IFRS 3 (phase 1), (et ce depuis le 1^{er} janvier 2004).

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Le goodwill (ou écart d'acquisition) représente l'excédent résiduel du coût d'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels évaluables de façon fiable à la date d'acquisition ; il est affecté à l'unité génératrice de trésorerie correspondante bénéficiant du regroupement d'entreprises (métier au niveau du groupe Bouygues).

Les principales affectations d'écarts de première consolidation ne deviennent définitives qu'à l'issue du délai d'un an.

Les goodwill déterminés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 non modifiés selon option prise, demeurent appréciés en méthode de réestimation partielle (IFRS 3).

La méthode de réestimation partielle consiste à limiter la réestimation des éléments identifiables à la seule quote-part de titres acquis. Les droits des minoritaires sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre "suivi de la valeur des actifs immobilisés", conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel.

2.3 - METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISES

a) Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

b) Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "écarts de conversion" en "Primes et réserves" des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.4 - IMPOSITION DIFFEREE

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passif. Elles résultent :

- des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont, soit :
 - ✓ sources d'impositions futures : (impôts différés passif) il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée...
 - ✓ sources de déductions futures : (impôts différés actif) sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement notamment...
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actif) ayant une réelle probabilité de récupération sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes. Les impositions "France" ont été ajustées afin de tenir compte de l'incidence des changements de législation fiscale, et des nouveaux taux d'imposition.

L'imposition différée actif est présentée en actif non courant.

2.5 - ACTIF NON COURANT

a) Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition diminué du cumul des amortissements et dépréciations. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs.

Principales durées d'utilisation retenues par secteur d'activité

	TELECOM	COMMUNICATION	CONSTRUCTION	
- Terrains de gisements (carrières)			(1)	
- Constructions hors Exploitation	-	25 à 50 ans	10 à 30 ans	
- Constructions Industrielles	20 ans	-	selon nature	
- Installations techniques / Matériels et outillages	3 à 10 ans	3 à 7 ans	3 à 10 ans	(2)
- Autres immobilisations corporelles (Matériels de transport, et de bureau)	2 à 10 ans		3 à 10 ans	(2)

(1) Ils sont amortis selon le rythme d'épuisement du gisement sans que la durée globale d'amortissement ne puisse excéder 40 ans.

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les actifs corporels (appréciation d'une valeur résiduelle terminale, dans le calcul des amortissements).

Les profits et pertes sur cession sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée. Ils sont inclus en "Autres produits et charges opérationnels".

(2) selon type de matériels

Contrats de location

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe Bouygues supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17. Antérieurement à la transition aux normes IFRS, seuls les contrats de crédit-bail étaient retraités en consolidation.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les locations simples sont présentées dans les engagements hors bilan.

b) Immobilisations incorporelles

La norme IFRS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être :

- ✓ séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante, transféré)
- ✓ issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables, mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture.

Elles comprennent :

- Frais de développement

- ✓ Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.
- ✓ Les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères d'activation (génération d'avantages économiques futurs, et coût évalué de façon fiable).

- Concessions, brevets et droits assimilés

Ils incluent notamment pour Bouygues Telecom :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Frais de libération des fréquences GSM	linéaire	12 ans
Licence UMTS	linéaire	(1)
Logiciels et développements informatiques	linéaire	4 ans
Logiciels de réseau GPRS	linéaire	4 ans
Logiciels de bureautique	linéaire	4 ans

(1) La durée d'amortissement de la licence UMTS sera égale à la durée d'utilisation. Depuis l'ouverture du réseau haut débit, le 26 mai 2005, Bouygues Telecom amortit sa licence UMTS sur une durée de 17,5 ans.

- Licence UMTS

La redevance de la licence UMTS, délivrée pour une durée de 20 ans, comporte :

- ✓ une part fixe de 619,2 millions d'euros qui dès l'attribution de l'autorisation du 12 décembre 2002 a été inscrite en immobilisation incorporelle
- ✓ une part variable de 1% sera calculée sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation du réseau mobile de troisième génération et comptabilisée en charge de période à compter de l'ouverture du réseau UMTS

c) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe concernent notamment le droit au bail, et les droits audiovisuels (TF1).

Désormais les fonds commerciaux non protégés juridiquement sont inscrits en goodwill.

Droits audiovisuels TF1

Dans cette rubrique figurent : les parts de films et de programmes audiovisuels coproduits par TF1 Films Production, TF1 Vidéo, Glem et Téléma, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 International TCM DA, TF1 Entreprises et CIBY DA, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique et Baxter.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à leur coût historique. L'inscription en immobilisation, et les modalités d'amortissement de ces droits se définissent comme suit :

Date d'inscription en immobilisation	Modalités d'amortissement		
	Part coproducteur	Droits audiovisuels Distribution / Négoce	Droits musicaux
Dernier tour de manivelle	sur recettes		
Visa d'exploitation	3 ans linéaire		
Signature du contrat		3 ans linéaire ou sur recettes / négoce : 5 ans	2 ans 75% 1 ^{ère} année 25% 2 ^{ème} année

La modalité d'amortissement retenue pour les films coproduits par TF1 Films Production et Téléma est celle qui permet d'amortir les films le plus rapidement possible. La méthode peut donc différer d'un film à l'autre.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée individuellement, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur comptable après amortissement.

d) Suivi de la valeur des actifs immobilisés

L'évaluation de la valeur d'entrée des actifs immobilisés, en conformité avec les principes comptables du Groupe, est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. En particulier, la valeur au bilan des actifs incorporels (hors droits audiovisuels évalués selon les principes décrits ci avant), et des écarts d'acquisition, est comparée à leur valeur recouvrable.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T) à laquelle ils appartiennent (métiers au niveau du Groupe). La valeur d'usage de l'U.G.T est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du plan d'affaires à moyen terme élaboré par la direction du métier concerné, dans le cadre du cycle de management du Groupe.
- le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital du groupe concerné et en ajustant ce dernier pour en déduire un "taux avant impôt".
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris goodwill). Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T, et est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill existant.

Dans le cadre des normes IFRS, aucune dépréciation n'est à constater au 30 septembre 2005.

e) Actifs financiers non courants

Outre les impôts différés actif affectés en actif non courant, les autres actifs financiers non-courants incluent notamment : prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

2.6 - ACTIF COURANT

a) Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient (FIFO ou PMP selon activité), ou au prix du marché s'il est inférieur.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, des provisions pour dépréciation sont comptabilisées.

b) Programmes et droits de diffusion (TF1)

Les programmes et droits de diffusion incluent la production propre de TF1 non encore diffusée, la production externe constituée des droits de diffusion acquis par la chaîne et les émissions réalisées en coproduction. Ils sont valorisés à leur coût global de production (incluant une quote-part de frais indirects de production) ou coût d'acquisition pour les coproductions.

Ces programmes sont amortis en fonction de leur nature et du nombre de diffusions possibles. La plupart sont dépréciés à 100% dès leur premier passage à l'antenne, ou lorsqu'il s'avère qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

c) Clients et comptes rattachés

Les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats à long terme dans la méthode de l'avancement, cette rubrique inclut notamment :

- ✓ les situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations (situations acceptées par le maître d'ouvrage)
- ✓ les "facturations à établir" correspondant aux travaux mérités qui n'ont pu, pour des raisons de décalage temporaire, être facturés ou acceptés par le maître d'ouvrage

d) Autres créances courantes / Comptes de régularisation actif et assimilés

Les autres créances, sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Certaines structures du Groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers de couverture dans le but de limiter l'incidence, sur leur compte de résultat, des variations de change et de taux d'intérêt. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-après.

a) Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

Exposition au risque de change

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Dans la mesure du possible, les contrats facturés en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise. C'est le cas notamment pour la plupart des chantiers exécutés à l'étranger, dont la part de dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est prépondérante sur la part de dépenses en euros. Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles, et plus généralement aux risques "pays".

Exposition au risque de taux

Le résultat financier du Groupe est peu sensible à la variation des taux d'intérêt. L'essentiel de son endettement est à taux fixe grâce à des emprunts obligataires à taux fixe et à un portefeuille d'instruments de couverture de taux permettant de transformer la dette à taux variable en dette à taux fixe.

Les dettes financières à taux variable figurant au bilan sont, en moyenne sur l'exercice, inférieures à la trésorerie disponible placée également à taux variable.

Le compte de résultat du Groupe ne serait que peu affecté par une fluctuation des taux d'intérêts européens, ou par une évolution divergente de ceux-ci par rapport aux taux d'intérêt dans les principales devises hors de la zone euro.

b) Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants : achats et ventes à termes de devises, swaps de devise, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ; swaps de taux d'intérêt, future rate agreements, achat de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- ✓ de n'être utilisés qu'à des fins de couverture
- ✓ de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang
- ✓ de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties, et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change, et au risque de taux, font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

c) Règles de couverture

En matière de risque de change

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Lorsque les flux sont certains, le risque de change est couvert par des achats ou des ventes à terme, ou par des swaps de devises. Pour certains contrats importants, une couverture optionnelle peut être mise en place préalablement à l'obtention définitive de l'affaire.

Par ailleurs, les titres de participation des sociétés étrangères sont, d'une façon générale, couverts par une dette d'un montant analogue dans la même devise au sein de la société qui les détient.

Dans un souci de rationalisation, les positions de change de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée, et, le cas échéant, les positions symétriques peuvent être compensées.

En matière de risque de taux

Le principe est de couvrir, au niveau de chaque sous-groupe, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers dans la mesure où ces derniers présentent un caractère prévisible et récurrent.

Dans la pratique, il s'agit des entités dont l'activité est capitalistique par nature (télécom-média) : ces entités sécurisent leur résultat financier futur en fixant le coût de leur dette par des swaps, des future rate agreements, ou en le limitant par des caps, pour une durée liée à celle des passifs financiers à couvrir.

Comme pour le risque de change, toujours dans un but de rationalisation, les positions de taux de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée et partiellement compensée.

d) Méthodes de comptabilisation

En règle générale, les instruments financiers utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Le Groupe procède alors suivant le cas, à deux types de comptabilisation :

- ✓ comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat
- ✓ comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en compte de résultat pour la partie non efficace et en capitaux propres (jusqu'au dénouement de l'opération) pour la partie efficace.

Dans quelques cas (montant notionnel modeste, maturité de couverture courte), les instruments financiers ne font volontairement pas l'objet d'une comptabilité de couverture afin de ne pas alourdir les procédures administratives du Groupe. Dans ce cas, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat.

2.8 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Les actions propres détenues sont imputées sur les capitaux propres consolidés conformément au référentiel IFRS (y compris la valeur d'acquisition des calls de couverture sur plan de stock-options 2005).

Lorsque des filiales du Groupe détiennent leurs propres actions, il est constaté un complément de pourcentage d'intérêt au niveau du Groupe.

Réserve de conversion

Remise à zéro au 1^{er} janvier 2004 par virement en rubrique "Primes et réserves". La réserve représente les écarts de change intervenus depuis cette date.

2.9 - PASSIF NON COURANT

a) Dettes financières non courantes

(part à plus d'un an)

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

b) Provisions non courantes

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que cette sortie n'est pas couverte par un passif. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

En général ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises (cf. provisions courantes).

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises
- ces provisions sont constituées au fur et à mesure de la prise en compte des produits, selon des données statistiques déterminées par référence à l'expérience acquise en ce domaine sur une longue durée
- les provisions relatives aux redressements fiscaux notifiés, amende du Conseil de la concurrence (Bouygues Telecom)
- les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe, notamment à l'étranger, tels que repli définitif des chantiers, grosses réparations, risques et charges divers
- Provisions pour frais de remise en état des sites

- Avantages au personnel

- Les provisions pour médailles du travail
- Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite

Le calcul de la provision est établi selon la "méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière". L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- ✓ du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel
- ✓ du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par métier, tranches d'âge et catégories
- ✓ des salaires et appointements moyens incluant primes, gratifications et avantages en nature, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur
- ✓ d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière (de 2,0% à 4,3% selon métier → taux d'inflation inclus)
- ✓ d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite (3,6% environ)
- ✓ d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie

Le Groupe ne prend pas en compte la variation des droits à ce titre résultant de changements d'hypothèses actuarielles (dans la mesure où l'écart n'excède pas plus ou moins 10% du montant global de l'engagement IFC : méthode dite du corridor). Cet écart est amorti en charges sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés. Conformément à l'option prise par le Groupe au 1^{er} janvier 2004 la méthode du corridor a été mise à zéro à cette date.

- Provisions pour pensions à verser (selon pays et modalités applicatives).
- Selon dispositions de la norme IAS 37 une information est fournie concernant les provisions les plus significatives, dans la mesure où cette information peut ne pas porter préjudice au Groupe (voir note 6).

2.10 - PASSIF COURANT

a) Avances et acomptes reçus sur commandes

Ils comprennent les avances et acomptes reçus des clients au titre d'acomptes ou d'avances de démarrage des marchés travaux.

b) Provisions courantes

- Provisions liées au cycle normal d'exploitation des métiers. Elles comprennent pour l'essentiel :
 - ✓ Provisions pour risques chantiers travaux, SEP...
 - ✓ Provisions pour pertes de change
 - ✓ Provisions pour restructuration
 - ✓ Provision pour fidélisation des clients (Bouygues Telecom)
- Les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats. Elles concernent les chantiers en cours de réalisation, et prennent en compte, notamment les réclamations acceptées par le client. Elles sont évaluées chantier par chantier, sans compensation.

c) Fournisseurs et autres créiteurs courants

En raison de leur caractère à court terme, les valeurs comptables retenues dans les comptes consolidés sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché.

d) Comptes de régularisation passif

Voir ci-avant (chapitre des options IFRS) le traitement spécifique des ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA)

2.11 - COMPTE DE RESULTAT

a) Définition des produits de l'activité

Les produits de l'activité du Groupe sont reconnus dès lors que :

- Les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable.
- Le montant des revenus peut être mesuré de manière fiable.
- A la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

b) Comptabilisation des contrats à long terme

Activités de construction

Pour l'ensemble de ces activités, la comptabilisation des contrats à long terme s'effectue selon la méthode dite "à l'avancement". Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le taux d'avancement réel de l'opération, déterminé en fonction de l'avancement physique des tâches.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en provisions courantes. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Activité immobilière

Les règles d'appréciation de l'activité sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires des opérations immobilières est appréhendé selon la méthode de l'avancement, lorsque les conditions suivantes sont remplies.

- ✓ permis de construire purgé de tous recours
- ✓ vente notariée ou contrat de promotion signé(e)
- ✓ marché de travaux signé (ordre de service donné)

Le taux d'avancement est déterminé sur la base des coûts travaux engagés par rapport aux coûts travaux prévisionnels et des opérations.

Des charges pour finition des programmes immobiliers sont prises en compte, sur ce type de transactions, en fonction de leur stade d'avancement.

L'ensemble des charges financières liées aux opérations immobilières en cours ou terminées sont prises en charges dans l'exercice de leur engagement.

c) Résultats sur opérations faites en commun

Ils correspondent à la quote-part de résultats, provenant de sociétés non consolidées, liés à l'exploitation des postes de fabrication de produits routiers, ou asphaltiques. A ce titre, ces résultats font partie intégrante du résultat d'exploitation.

d) Paiement en actions

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux ou salariés de Bouygues ou des sociétés du Groupe (TF1), sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées (correspondant à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues) est comptabilisée en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Cette charge de personnel est évaluée à la date d'attribution des options à partir du modèle de Black & Scholes. Elle fait l'objet d'un étalement sur la durée d'acquisition des droits. Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 font l'objet de ce retraitement et ce, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2.

2.12 - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Il est présenté selon la recommandation CNC du 27 octobre 2004.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- ✓ trésorerie et équivalents de trésorerie
- ✓ concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.13 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

La synthèse des obligations contractuelles et engagements commerciaux figure en note 12.

2.14 - INDICATEURS FINANCIERS

Définition des principaux indicateurs financiers

a) EBITDA

Résultat opérationnel courant corrigé des dotations nettes aux amortissements et aux provisions.

b) Cash flow libre

Il est égal à la capacité d'autofinancement (après impôts et coût de l'endettement financier net) diminué des investissements nets d'exploitation de l'exercice.

c) Endettement financier net

Il résulte des rubriques ci-après :

- ✓ trésorerie et équivalents de trésorerie
- ✓ soldes créditeurs de banque
- ✓ dettes financières long terme et moins d'un an
- ✓ instruments financiers (en couverture des dettes financières appréciées en juste valeur)

2.15 - AUTRES INFORMATIONS

Comparabilité des états financiers

- Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués au 31 décembre 2004 sous normes IFRS, sont dans leur ensemble, ceux appliqués au 30 septembre 2005. Ils ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des rubriques du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux.
- Au 30 septembre 2004, pour tenir compte de la cession en cours de la Saur (sauf filiales Afrique / Italie, conservées par le groupe) les montants correspondants sont présentés sur des lignes distinctes du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, il en est de même pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2004 après cession.
- L'impact des changements de périmètre intervenus en 2005, ne remet pas en cause la comparabilité des états financiers présentés.

Les comptes IFRS au 1er janvier 2004 (première application) et au 31 décembre 2004 ont fait l'objet d'une note de transition diffusée soit à fin 2004 (Note de référence 2004), soit avec les comptes arrêtés au 31 mars 2005 sur le site internet de Bouygues.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2004

Les comptes consolidés au 30 septembre 2004 ont été établis suivant les mêmes principes et méthodes (normes IFRS), que ceux appliqués sur les comptes au 30 septembre 2005 (voir note 1 et 2).

Nous présentons ci-après les trois tableaux de transition entre les normes françaises et IFRS

- Bilan
- Capitaux Propres
- Compte de Résultat

3.1 - BILAN COMPARATIF NORMES FRANCAISES / NORMES IFRS au 30 SEPTEMBRE 2004

en millions d'euros

BILAN	30 SEPTEMBRE 2004			01/01/04 NORMES IFRS
	NORMES IFRS (1)		NORMES FRANCAISES (2)	
ACTIF				
- Immobilisations corporelles	4 595	A	4 441	5 020
- Immobilisations incorporelles	1 040	B	6 446	1 088
- Goodwill	4 520	C	232	5 272
- Autres actifs non courants	1 308	D	764	1 558
- Actifs courants	9 232	E	11 780	8 683
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 899	F	1 938	2 549
- Autres actifs financiers courants	46	G		49
- Actifs en cours de cession d'activité	2 183	H		
TOTAL ACTIF	24 823		25 601	24 219
PASSIF				
- Capitaux propres part groupe	5 295		5 293	5 014
- Intérêts minoritaires	947		954	890
- Autres fonds propres			140	
Capitaux propres totaux	6 242		6 387	5 904
			voir paragraphe 3.2	
- Dettes financières non courantes	4 093	I	4 152	4 233
- Provisions non courantes / impôts différés passif et dettes fiscales LT	1 219	J	2 173	1 516
- Passifs courants	11 484	K	12 638	12 138
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	388	F	251	300
- Autres passifs financiers courants	31	L		128
- Passifs en cours de cession d'activité	1 366	M		
TOTAL PASSIF	24 823		25 601	24 219

(1) IFRS : Le groupe Saur est apprécié en voie de cession au 30 septembre 2004 ; il est donc exclu des actifs/passifs ; affectation sur les lignes "Actifs/Passifs en cours de cession d'activité" Saur est maintenu en normes françaises

(2) Normes françaises après retraitement du changement de méthode au titre de la provision pour fidélisation clients (Bouygues Telecom), créée à fin 2004 en normes françaises.

Commentaires sur la transition entre les 2 référentiels au 30 septembre 2004 :

A : Immobilisations corporelles : +154

L'accroissement constaté provient pour l'essentiel du reclassement d'immobilisations incorporelles (logiciels Bouygues Telecom) dans le cadre de l'approche par composant : +251 ; de l'activation d'équipements en location financement : +109 et retraitement sur durées d'amortissement : +116 ; Déconsolidation du groupe Saur : (311)

B : Immobilisations incorporelles : (5 406)

Reclassement des écarts d'évaluation incorporels en Goodwill principalement (parts de marché) : (5 064) ; réaffectations en corporelles (logiciels Bouygues Telecom principalement) : (251) ; Saur : (54)

C : Goodwill ou écarts d'acquisition : +4 288

Reclassement en provenance des immobilisations incorporelles pour l'essentiel (parts de marché) : +5 064 ; Saur (797)

D : Autres actifs non courants : +544

Reclassement des impôts différés actif en provenance des actifs courants pour l'essentiel : +593 ; Saur (97)

E : Actifs courants : (2 548)

Dont :

- Reclassement des impôts différés actifs en actif non courants (593)
- Retraitement des ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA) (symétrie avec les passifs courants : (1 014) voir note 2
- Saur : (882)

F : Trésorerie et équivalents de trésorerie : (176)

La variation est liée principalement à l'exclusion de Saur : (149)

G : Autres actifs financiers courants : +46

Concerne pour l'essentiel la variation de juste valeur des instruments de couverture (sur dettes financières et BFR)

H : Actifs en cours de cession d'activité : +2 183

représente les actifs Saur

I : Dettes financières non courantes : (59)

Dont :

- Reclassement en provenance des autres fonds propres : +140 dont +111 à Part des I.M. sur emprunts participatifs Bouygues Telecom
- Reclassement de la partie à moins d'1 an vers les autres passifs courants : (217)
- Retraitement des locations financement (fraction à plus d'un an) : +61
- Saur : (63)

J : Provisions non courantes / impôts différés passifs : (954)

Essentiellement liées : au repositionnement en "passifs courants" des provisions courantes : (551) ; au retraitement des avantages au personnel : +25 ; Saur : (408)

K : Passifs courants : (1 154)

inclus :

- Partie à moins d'1 an des dettes financières : +217
- Retraitement lié aux ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA) : (1 014)
- Reclassement des provisions courantes : +551
- Saur : (976)

L : Autres passifs financiers courants : +31

Concerne pour l'essentiel la variation de juste valeur des instruments de couverture (sur dettes financières et BFR)

M : Passifs en cours de cession d'activité : +1 366

représente les passifs Saur

3.2 - TRANSITION SUR CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2004 : → NORMES FRANÇAISES → NORMES IFRS

en millions d'euros

	01/01/04	Augmentation capital	Réduction capital	ACTIONS PROPRES	RÉSERVE CONVERSION	AUTRES MOUVEMENTS	DIVIDENDES	RÉSULTAT	30/09/04
□ Capitaux propres Part Groupe (en normes françaises)	5 058 ⁽¹⁾	354	(394)		(22)	(21)	(164)	482	5 293
• Actions propres s/ contrat de liquidité Bouygues SA								2	1
• Immobilisations nettes corporelles et incorporelles bases / durée d'amortissements et charge à répartir (IAS 2 / 16 / 38)	(1)								
• Provisions pour avantages au personnel (IAS19)	(52)								(52) ⁽⁴⁾
• Impôt différé net s/ retraitements IFRS (IAS 12)	20							7	27
• Paiements en actions						5		(5)	
• Ecart d'acquisition (amort.linéaires)								25	25 ⁽³⁾
• Autres retraitements et reclassements	(11)				20	(13) ⁽²⁾		5	1
□ Capitaux propres en normes IFRS	5 014	354	(394)		(2)	(29)	(164)	516	5 295
□ Part des intérêts minoritaires (en normes françaises)	1 046	5			1	(19)	(92)	153	1 094
(et autres fonds propres)									
• Reclassement en dettes financières non courantes de la part des intérêts minoritaires sur prêts participatifs et autres fonds propres	(167)					27			(140)
• Divers	11					(22)		4	(7)
□ Intérêts minoritaires en normes IFRS	890	5			1	(14)	(92)	157	947
CAPITAUX PROPRES D'ENSEMBLE EN NORMES FRANÇAISES	6 104	359	(394)		(21)	(40)	(256)	635	6 387
CAPITAUX PROPRES D'ENSEMBLE IFRS	5 904	359	(394)		(1)	(43)	(256)	673	6 242

(145)

(1) Normes françaises au 1er janvier 2004 après retraitement du changement de méthode au titre de la provision fidélisation clients (Bouygues Telecom), créée à fin 2004 (maintenue en IFRS)

(2) Dont variation de juste valeur sur instruments financiers et divers

(3) Annulation dotations aux amortissements linéaires sur goodwill : 100% = 28 dont part groupe 25

(4) Remise à zéro des écarts actuariels et mises en conformité diverses avec IAS 19 (avantages au personnel LT)

3.3 - TRANSITION DU COMPTE DE RESULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2004 : ➔ NORMES FRANCAISES ➔ NORMES IFRS

en millions d'euros

COMPTE DE RESULTAT	09/2004 NORMES FRANCAISES	RETRAITEMENTS IFRS / RESULTAT		CESSION SAUR... (a)	AUTRES RECLASSEMENTS IFRS	09/2004 IFRS
- Chiffre d'affaires	17 197	(2)		(964)	(623)	15 608
- Autres produits	794	(1)		(6)	(677)	110
- Impôts / taxes et versement assimilés	(374)			28		(346)
- Charges du personnel	(3 583)	(6)	Paiements en actions : (b)	333	(39)	(3 295)
- Achats et variation stocks / charges externes / autres charges d'exploitation	(11 915)				11 915	
- Achats consommés		3		352	(6 915)	(6 560)
- Charges externes		26	Locations financement : +35	208	(3 739)	(3 505)
- Variation des stocks de production et de promotion immobilière				(1)	27	26
- Autres produits et charges d'exploitation		(17)	Cession pylones (c)	(46)	215	152
- Dotation aux amortissements et provisions	(950)	(12)	Dont amortissements	77	(137)	(1 022)
- Quote part résultat s/ opérations faites en commun	40		sur locations financement (32)		(40)	
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 209	(1 209)				
Retraitements et reclassements IFRS		1 200		(19)	(13)	1 168
RESULTAT OPERATIONNEL	1 209	(9)		(19)	(13)	1 168
- Produits charges financières	(125)				125	
- Coût de l'endettement financier net		7		2	(136)	(127)
- Autres produits et charges financières				(2)	(11)	(13)
- Produits et charges exceptionnels	(18)				18	
- Charge d'impôt	(419)	9	Impôts différés	20		(390)
- Quote part du résultat des entreprises associées	33			(2)		31
- Dotation aux amortissements écarts d'acquisition	(45)	21 (d)	Dépréciation d'actifs	7 (d)	17 (e)	
- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		10 (f)		(6) (f)		4
RESULTAT NET	635	38				673
Part du groupe	482	34				516
Part des intérêts minoritaires	153	4				157

(a) Réaffectation de l'activité Saur hors impacts des retraitements IFRS

(b) Sur plans d'options de souscription d'actions émis après le 7 novembre 2002

(c) Cessions pylônes Bouygues Telecom

(d) Reprise en résultat des dotations linéaires sur Goodwill : + 28

(e) Reclassement en résultat opérationnel des dépréciations de goodwill consécutives à des tests de perte de valeur (TF1)

(f) Sortie de l'activité Saur appréciée en cours de cession (cédée au 31 décembre 2004)

4.1 - GOODWILL (ECARTS D'ACQUISITION)

- Evolution de la valeur nette de la rubrique au 30 septembre 2005

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
1er janvier 2004	5 272		5 272
Périmètre, change et autres	(716)	1	(715)
Pertes de valeur (dépréciations)		(17)	(17)
31 décembre 2004	4 556	(16)	4 540
Périmètre, change et autres	489		489 ⁽¹⁾
Pertes de valeur (dépréciations)		0	0
30 septembre 2005	5 045	(16)	5 029

(1) La variation 2005 constatée inclut principalement le goodwill sur prise en compte des options de vente BNP PARIBAS à 6,5% (actions Bouygues Telecom) pour 320 (voir faits significatifs)

Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

	09/05			12/04		
	de niveau Bouygues	de niveau métier	TOTAL	de niveau Bouygues	de niveau métier	TOTAL
BOUYGUES CONSTRUCTION		104	104		73	73
COLAS	623	180	803	587	139	726
TF1	566	891	1457	504	889	1393
BOUYGUES TELECOM	2643	12	2655	2323	12	2335
FINAGESTION (filiales) ET AUTRES	10		10	13		13
TOTAL	3 842	1 187	5029	3 427	1113	4540

4.2 - PRIX DE REVIENT CONSOLIDE DES ACTIONS COTEES TF1 / COLAS

	Prix de revient consolidé par action (1)	Cours moyen de l'action 30/09/05 (2)
TF1	10,27	21,76
Colas	63,81	145,67

(1) Valeur comptable en consolidation par action

(2) Moyenne des cours entre le 1er septembre et le 30 septembre 2005

5.1 - CAPITAL DE BOUYGUES SA (EN EUROS) 333 330 750 €

Au 30 septembre 2005 le capital social de Bouygues Sa est constitué de 332 853 726 actions, et 477 024 certificats d'investissement, dont l'évolution au 30 septembre 2005 a été la suivante :

	Au 1er janvier 2005	Variations 2005		Au 30 septembre 2005
		Réduction	Augmentation	
Actions	332 254 414	(1 048 873)	1 648 185	332 853 726
Certificats d'investissements	504 210	(27 186)		477 024
Nombre de titres	332 758 624	(1 076 059)	1 648 185	333 330 750
Nominal	1 €	-	-	1 €
Capital en €	332 758 624	(1 076 059)	1 648 185	333 330 750

5.2 - TABLEAU DE VARIATION AU 30 SEPTEMBRE 2005 : PART DU GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES

	Au 30 septembre 2005	Capital	Prime d'émission	Réserves liées au capital	Report à nouveau	Réserves et Résultat consolidés	Résultat affecté directement en capitaux	Total 09/05
Part groupe	1	333	1 920	810	282	1 053	3	4 401
Intérêts minoritaires	2					888	7	895
Capitaux propres d'ensemble		333	1 920	810	282	1 941	10	5 296

a) Part Groupe

	Capital	Prime d'émission	Réserves liées au capital	Report à nouveau	Réserves et Résultat consolidés	Résultat affecté directement en capitaux	Total Groupe
SITUATION AU 01/01/04	333	1 977	712	43	1 940	9	5 014
MOUVEMENTS							
Opérations nettes sur capital et réserves		(58)					(58)
Paiements fondés sur des actions						7	7
Actions autocontrôle de l'entreprise				(1)			(1)
Distribution de dividendes					(1 828)		(1 828)
Résultat net de l'exercice (part groupe)					909		909
Instruments financiers						6	6
Écarts de conversion						(15)	(15)
Autres variations					(36)		(36)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2004 (IFRS)	333	1 919	712	42	985	7	3 998
<i>Changement de méthodes comptables</i>							
S/TOTAL CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2004	333	1 919	712	42	985	7	3 998
MOUVEMENTS							
Opérations nettes sur capital et réserves			98	240	(331)	(7)	(33)
Paiements fondés sur des actions						37	37
Actions autocontrôle de l'entreprise						(95)	(95)
Distribution de dividendes					(249)		(249)
Résultat net de l'exercice (part groupe)					648		648
Instruments financiers						8	8
Écarts de conversion						47	47
Autres variations		1				6	7
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2005 (IFRS)	333	1 920	810	282	1 053	3	4 401

(1) Total net = 0 ⇨ acquisition de titres d'autocontrôle Bouygues annulés par réduction de capital + prime : (33)
+ augmentation capital + prime d'émission Bouygues SA: +33

b) Intérêts Minoritaires

	Capital	Prime d'émission	Réserves liées au capital	Report à nouveau	Réserves et Résultat consolidés	Résultat affecté directement en capitaux	Total des intérêts minoritaires
SITUATION AU 01/01/04					890		890
MOUVEMENTS							
Opérations nettes sur capital et réserves					5		5
Distribution de dividendes					(94)		(94)
Résultat net de l'exercice (part tiers)					206		206
Instruments financiers							
Écarts de conversion						2	2
Autres variations					(29)		(29)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2004 (IFRS)					978	2	980
<i>Changement de méthodes comptables</i>							
S/TOTAL CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2004					978	2	980
MOUVEMENTS							
Opérations nettes sur capital et réserves					4		4
Distribution de dividendes					(91)		(91)
Résultat net de l'exercice (part tiers)					162		162
Instruments financiers							
Écarts de conversion						3	3
Changement de périmètre					(165)		(165) ⁽¹⁾
Autres variations						2	2
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2005 (IFRS)					888	7	895

(1) Essentiellement options sur Bouygues Telecom (130) pour 6.5%

5.3 - ANALYSE DU RESULTAT AFFECTE DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES : VARIATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2005

	Renvoi	09/05
Réserve de conversion	1	47
Instruments financiers (variations de juste valeur)	2	8
Paievements en actions	3	37
Actions Bouygues SA	4	(95)
Autres variations (Impôts différés actif et divers)		6
Total		3

1. Réserve de conversion au 09/05 +32

- La réserve de conversion à fin septembre 2005 remise à zéro au 01/01/04 sous IFRS, résulte des variations constatées depuis cette date
- Principaux écarts de conversion au 30/09/05 déterminés sur les sociétés étrangères dont les états financiers sont exprimés en :

	31/12/04	variation 2005	30/09/05
US Dollar	(16)	29	13
Dollar canadien	(1)	13	12
Divers	2	5	7
Total	(15)	47	32

2. Réserve de variation de juste valeur

- Réserve déterminée sur l'appréciation des instruments financiers

	31/12/04	variation 2005	30/09/05
Variation au 30 septembre 2005	15	8	23

3. Paiement en actions (charges de personnel)

• Stocks options :			
- TF1	2	(3,7 de niveau TF1)	
- Bouygues SA	5	Selon plans octroyés depuis novembre 2002	
Charge groupe =	7	→ contrepartie en charge de personnel	
• FCPE :			
	30	→ (Décote sur actions) Coût de l'avantage octroyé aux salariés au 21/06/05	
Total	37		

4. Actions Bouygues SA

• Actions d'autocontrôle	(61)	→ acquisition de titres Bouygues sa en diminution des capitaux propres
• Options	(30)	→ coût des options de couverture acquises sur plan de stocks options
• Autres	(4)	
Total	(95)	

6.1 - PROVISIONS NON COURANTES = 1 299

	Avantages au personnel à long terme	Litiges et contentieux	Garanties données	Autres provisions non courantes	TOTAL
	(1)	(2)	(3)	(4)	
1er janvier 2004	320	264	188	620	1 392
Flux 2004					
Ecarts de conversion					
Virements de rubriques	10	(5)	3	17	25
Chgts de méthodes et périmètre	(34)	(18)	(2)	(278)	(332)
Dotations	45	91	83	171	390
Reprises utilisées	(7)	(43)	(47)	(89)	(186)
Reprises non utilisées	(3)	(46)	(10)	(54)	(113)
31 décembre 2004	331	243	215	387	1 176
Flux 2005					
Ecarts de conversion	1		1	1	3
Virements de rubriques	(3)	3	(1)	(6)	(7)
Chgts de méthodes et périmètre	5	1		2	8
Dotations	31	53	38	129	251
Reprises utilisées	(4)	(18)	(21)	(39)	(82)
Reprises non utilisées	(1)	(19)	(7)	(23)	(50)
30 septembre 2005	360	263	225	451	1 299

(1) Avantages au personnel à long terme :		360
• Indemnités de fin de carrière	248	
• Médailles du travail	90	
• Autres avantages post emploi	22	
(2) Litiges et contentieux :		263
• Provisions sur litiges clients	110	
• Réclamations sous traitants	26	
• Autres litiges personnel	16	
• Autres litiges	111	
(3) Garanties données		225
• Provisions garanties données	157	
• Provisions garanties complémentaires bâtiment	} 68	
• Provisions garanties génie civil - travaux publics		
(4) Autres provisions non courantes :		451
• Risques liés aux divers contrôles administratifs	155	
• Provisions risques divers Etranger	25	
• Provisions filiales & participations	20	
• Provisions obligations contractuelles	24	
• Provisions frais de remise en état des sites	62	
• Provisions pour amende concurrence entre opérateurs (Bouygues Telecom)	58	
• Autres provisions pour risques non courantes	107	

6.2 - PROVISIONS COURANTES = 575

- Provisions liées au cycle d'exploitation (voir note 2)

	Provisions garanties données aux clients	Provisions pertes de change	Provisions risques chantiers travaux & fin de chantiers	Provisions pertes à terminaison	Provisions fidélisation des clients	Autres prov. courantes	Total
1er janvier 2004	23	5	148	73	136	156	541
Flux 2004							
Ecart de conversion				(1)			(1)
Virements de rubriques			(11)	1		(15)	(25)
Chgts de méthodes et périmètre	1		(6)				(5)
Dotations	15		74	49	11	81	230
Reprises utilisées	(12)	(1)	(45)	(41)		(71)	(170)
Reprises non utilisées			(14)	(7)		(9)	(30)
31 décembre 2004	27	4	146	74	147	142	540
Flux 2005							
Ecart de conversion			2	1		1	4
Virements de rubriques	2		(17)	1		22	8
Chgts de méthodes et périmètre			(2)				(2)
Dotations	11		42	34	21	53	161
Reprises utilisées	(9)	(2)	(28)	(21)		(47)	(107)
Reprises non utilisées	(1)		(9)	(15)		(4)	(29)
30 septembre 2005	30	2	134 ⁽¹⁾	74 ⁽³⁾	168	167 ⁽²⁾	575

(1) dont : - Provisions risques chantiers terminés : 70

- Provisions règlements définitifs chantiers : 68

(2) dont : - Provisions pour frais d'accidents : 54

- Autres provisions pour risques courants : 113

(3) Concerne l'activité Construction : Bouygues Construction : 53 ; Colas : 21

Il n'est pas indiqué de provisions individuelles par chantier compte tenu de leurs montants non significatifs.

7.1 - DETTES FINANCIERES NON COURANTES : 4 832 ET DETTES FINANCIERES COURANTES : 793

a) Répartition des emprunts portant intérêts par échéance

	- 1 an	Dettes financières non courantes							Autres	Total 09/2005	Total 2004
		1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et +				
- Emprunts obligataires	593			1 013		1 273	1 727		4 013	3 759	
- Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	123	46	55	10	52	8	61		232	677	
- Emprunts issus des locations financement	35	27	16	10	4	4	7		68	83	
- Emprunts et dettes financières divers	42	20	6	3	2		4	484 ⁽¹⁾	519	18	
- Emprunts participatifs										111	
Total emprunts portant intérêts	793	93	77	1 036	58	1 285	1 799	484	4 832	4 648	
RAPPEL AU 31/12/04	242	1 050	37	32	1 040	536	1 813	140		4 648	

(1) dont 455 au titre de la promesse d'achat consentie à BNP Paribas pour sa participation de 6,5 % dans Bouygues Telecom exerçable au plus tard au 2^{ème} semestre 2007 (voir faits significatifs).

b) Répartition de la dette sur locations financement par métier

Répartition de la dette sur locations financement par métier		Construction	Média	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	TOTAL
<i>Long terme</i>	2005	29	13	26		68
<i>Court terme</i>		25	3	7		35
<i>Long terme</i>	2004	39	15	29		83
<i>Court terme</i>		38	9	6		53

7.2 - COVENANTS ET TRIGGER EVENTS

Les crédits bancaires contractés par Bouygues et ses filiales ne comportent aucun covenant financier et aucun trigger event.

	09/05	09/04
• Résultat opérationnel courant :		
Chiffre d'affaires	17 840	15 608
Autres produits de l'activité	107	110
Consommations externes	(11 734)	(10 065)
Impôts et taxes	(397)	(346)
Frais de personnel	(3 578)	(3 295)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions		
- Dotations aux amortissements	(882)	(829)
- Dotations nettes aux provisions (4)	(235)	(193)
Variation de stocks de production et de promotion immobilière	26	26
Autres produits et charges d'exploitation	268	152
- Reprises de provisions non utilisées	128 ⁽¹⁾	58
- Résultats de cessions d'immobilisations	41 ⁽²⁾	66
- Autres charges et produits	99	28
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 415	1 168
Autres produits et charges opérationnels (3)	(58)	
RESULTAT OPERATIONNEL	1 357	1 168

- Voir note 11 pour la répartition sectorielle

(1) dont 12 sur affaire WOLA (Bouygues Construction), les autres reprises n'ont pas un caractère significatif individuellement

(2) Dont impact de cession des titres Visiowave 14 (TF1)

(3) Dotation aux provisions sur amende concurrence entre opérateurs (Bouygues Telecom)

(4) Au 30 septembre 2005, il n'existe pas de dépréciation des actifs à durée indéterminée (aucun indice de perte de valeur).

COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	09/05	09/04
Coût de l'endettement financier brut	(169)	(160)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	23	33
Total	(146)	(127)

Le coût de l'endettement financier net se décompose comme suit :

- Charges d'intérêt nettes sur dettes financières	(168)	(145)
- Charges d'intérêt sur locations financement	(5)	(4)
- Charges d'intérêt nettes liées à la trésorerie	(3)	(10)
- Impacts positif et négatif des Instruments financiers sur endettement financier net	4	(5)
- Revenus issus des titres disponibles à la vente et équivalents de trésorerie	26	37
	(146)	(127)

En normes IFRS, les gains et pertes de change sont inclus en en résultat opérationnel.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	09/05	09/04
Dividendes sur titres non consolidés	2	3
Dotations financières nettes	(9)	(9)
Variation de juste valeur des autres actifs et passifs financiers	6	3
Abandons de comptes courants / plus & moins values sur cessions titres non consolidés et autres actifs financiers / intérêts nets hors endettement / commissions d'engagement ou de montage / pré-loyers immobiliers & divers	2	(10)
Total	1	(13)

Le coût de l'endettement financier net et les autres produits et charges financiers sont présentés par activité en note 11.

10.1 - DECOMPOSITION DE LA CHARGE NETTE D'IMPOT

	09/05			09/04		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
. Impositions exigibles par les administrations fiscales	(174)	(86)	(260)	(203)	(42)	(245)
. Impositions différées passif	17	(1)	16	3	(3)	
. Impositions différées actif (1)	(201)	4	(197)	(147)	4	(143)
. Autres charges d'impôts	(1)	(1)	(2)		(2)	(2)
TOTAL	(359)	(84)	(443)	(347)	(43)	(390)
(1) Dont : Impôts différés Actif Bouygues Telecom (reprise)	(198)			(165)		

Voir note 11 pour répartition par activité

10.2 - EVOLUTION DES IMPOTS DIFFERES AU BILAN CONSOLIDE

	12/04	Variations 2005	09/05
- Impôts différés Actif	566	(179)	387
- Impôts différés Passif	(158)	58 ⁽²⁾	(100)
NET	408	(121)	287

(2) y compris reprise sur provision IS sur cession SAUR (2004)

L'information sectorielle ci-après est communiquée sous 2 formes :

1- Analyse par activité

- . Construction (Bouygues Construction, Colas et Bouygues Immobilier)
- . Média (TF1)
- . Télécom (Bouygues Telecom)
- . Bouygues SA et filiales diverses

2- Analyse par zone géographique : France / Europe (hors France) / Afrique / Asie-Pacifique / Amériques et Moyen Orient.

Les cessions internes se réalisent en règle générale aux conditions de marché.

11.1 - ANALYSE SECTORIELLE PAR ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2005

	Construction	Média	Télécom	Bouygues SA et autres activités	TOTAL 09/2005
COMPTE DE RÉSULTAT					
Chiffres d'affaires total	12 548	2 056	3 365	335	18 304
Chiffres d'affaires inter activités	(328)	(14)	(9)	(113)	(464)
CA sur clients externes	12 220	2 042	3 356	222	17 840
Dotations nettes aux amortissements	(332)	(72)	(447)	(31)	(882)
Dotations nettes aux provisions	(158)	(34)	(39)	(4)	(235)
Résultat opérationnel courant	582	280	574	(21)	1 415
Autres charges et produits opérationnels			(58)		(58)
Résultat opérationnel	582	280	516	(21)	1 357
Coût de l'endettement financier net	13	(13)	(23)	(123)	(146)
Charge d'impôt	(205)	(89)	(194)	45	(443)
Quote-part du résultat net des entités associées	46	(4)		(1)	41
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	430	180	299	(99)	810
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession					
Résultat net 100%	430 ⁽¹⁾	180	299	(99)	810
Résultat net part du groupe	416	78	253	(99)	648
BILAN					
Immobilisations corporelles	1 829	196	2 275	379	4 679
Immobilisations incorporelles	50	157	815	13	1 035
Goodwill (2)	907	1 457	2 655	10	5 029
Impôts différés actif / créances fiscales LT	130	14	231	12	387
Autres actifs non courants	643	79	8	47	777
Actifs d'impôts	23	111		44	178
Trésorerie et équivalents de trésorerie	501	38	15	1 914	2 468
Instruments financiers (couverture de dettes financières en JV)	7	26		16	49
Autres actifs non affectés					10 096
Total Actif					24 698
Dettes financières non courantes	217	528	25	4 062	4 832
Provisions non courantes	976	84	92	147	1 299
Impôts différés passif / dettes fiscales LT	66	22		13	101
Dettes financières courantes	76	104	10	603	793
Impôts courants	114	93		45	252
CBC et soldes créditeurs de banques	265	1	2	27	295
Instruments financiers (couverture de dettes financières en JV)	9	1	1		11
Autres passifs non affectés					17 115
Total Passif					24 698
Endettement net ⁽³⁾	(1 774)	568	674	3 946	3 414
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE					
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	951	329	1 044	35	2 359
Acquisitions nettes d'immo corporelles et incorporelles	(260)	(98)	(424)	(28)	(810)
Acquisitions nettes de titres consolidés et autres	(153)	(22)	(5)	(37)	(217)
AUTRES INDICATEURS					
Ebitda	1 073	385	1 059	15	2 532
Cash flow libre	500	129	403	(72)	960

(1) Dont Bouygues Construction : 132 / Colas 238 / Immobilier 60

(2) Voir détail en note 4

(3) Contribution de niveau métiers incluant les comptes courants Bouygues Relais et Uniservice
(L'élimination intra groupe de ceux-ci est réalisée en colonne Bouygues SA et autres activités).

11.2 - ANALYSE SECTORIELLE 2004 PAR ACTIVITE

	Construction	Média	Télécom	Bouygues SA et autres activités	TOTAL 2004
COMPTE DE RÉSULTAT 30/09/2004 (a)					
Chiffres d'affaires total	10 880	2 069	2 717	298	15 964
Chiffres d'affaires inter activités	(257)	(14)	(13)	(72)	(356)
CA sur clients externes	10 623	2 055	2 704	226	15 608
Dotations nettes aux amortissements	(305)	(73)	(421)	(30)	(829)
Dotations nettes aux provisions	(100)	(32)	(12)	(49)	(193)
Résultat opérationnel	428	285	496	(41)	1 168
Coût de l'endettement financier net	11	(17)	(49)	(72)	(127)
Charge d'impôt	(143)	(104)	(165)	22	(390)
Quote-part du résultat net des entités associées	35	(4)			31
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	327	165	274	(97)	669
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				4	4
Résultat net 100%	327 ⁽¹⁾	165	274	(93)	673
Résultat net part du groupe	317	69	227	(97)	516
BILAN 12/2004 (a)					
Immobilisations corporelles	1 744	208	2 293	384	4 629
Immobilisations incorporelles	43	124	837	16	1 020
Goodwill (2)	802	1 393	2 335	10	4 540
Impôts différés actif / créances fiscales LT	89	21	426	33	569
Autres actifs non courants	595	55	2	71	723
Actifs d'impôts	19	2		24	45
Trésorerie et équivalents de trésorerie	509	159	16	2 576	3 260
Autres actifs non affectés					9 162
Total Actif					23 948
Dettes financières non courantes	144	524	619	3 361	4 648
Provisions non courantes	929	80	29	138	1 176
Impôts différés passif / dettes fiscales LT	57	31		70	158
Dettes financières courantes	89	33	9	111	242
Impôts courants	60	24		93	177
CBC et soldes créditeurs de banques	135	17		100	252
Autres passifs non affectés					17 295
Total Passif					23 948
Endettement net ⁽³⁾	(2 193)	409	1 197	2 462	1 875
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 09/2004 (a)					
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	720	368	921	4	2 013
Acquisitions nettes d'immo corporelles et incorporelles	(242)	(49)	(348)	(25)	(664)
Acquisitions nettes de titres consolidés et autres	9	(49)		(8)	(48)
AUTRES INDICATEURS 09/2004 (a)					
Ebitda	842	401	930	17	2 190
Cash flow libre	346	199	359	(72)	832

(a) CR, TFT, autres indicateurs = 30/09 - bilan = 31/12

(1) Dont Bouygues Construction : 102 / Colas 180 / Immobilier 45

(2) Voir détail en note 4

(3) Contribution de niveau métiers : les comptes courants Bouygues Relais et Uniservice sont maintenus au niveau de la contribution métier.

L'élimination intra groupe est faite au niveau de la colonne Bouygues SA et autres activités.

11.3 - ANALYSE SECTORIELLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<u>CA sur clients externes</u>	France et DOM	Europe	Afrique	Asie	Amériques	Moyen Orient	Total
Au 30 septembre 2005	12 615	2 578	786	443	1 401	17	17 840
Au 30 septembre 2004	11 198	2 120	722	350	1 200	18	15 608

12.1 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

	TOTAL 09/05	Construction	Media	Telecom	Bouygues SA et autres activites	Échéances				TOTAL 12/04
						moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	
Engagements donnés et reçus	3 680	637	2 093	933	17	925	2 097	658	3 680	3 373

12.2 - ENGAGEMENTS DIVERS

	TOTAL 09/05	Construction	Media	Telecom	Bouygues SA et autres activites	Échéances				TOTAL 12/04
						moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	
Engagements donnés	501	177	116	147	61	156	209	136	501	655
Autres obligations contractuelles ou engagements commerciaux donnés (avals, cautions...) (1)	501	177	116	147	61	156	209	136	501	655
Engagements reçus	101	4	84	5	8	46	46	9	101	70
Autres obligations contractuelles ou engagements commerciaux donnés (avals, cautions...)	101	4	84	5	8	46	46	9	101	70
SOLDE	400	173	32	142	53	110	163	127	400	585

(1) Le Groupe accorde dans le cadre de ses opérations courantes des garanties décennales ou de bonne fin qui ne font pas l'objet d'une estimation chiffrée et d'une mention spécifique sauf s'il s'avère que ces dernières pourraient donner lieu au versement de sommes quelconque par le Groupe. Elles donneraient lieu à constitution de provisions.

12.3 - AUTRES ENGAGEMENTS

Licences UMTS :

L'attribution d'une licence UMTS à Bouygues Telecom comprend le respect d'un certain nombre d'obligations, en particulier en termes de rythme de déploiement, de couverture géographique et de date d'ouverture commerciale.

Par une décision en date du 23 mai 2005, l'ARCEP (ex ART) a décalé au 30 avril 2007 au plus tard, l'obligation pour Bouygues Telecom d'offrir commercialement les services UMTS prévus dans son autorisation.

Zones blanches :

Bouygues Telecom s'est engagé en 2002, en commun avec les deux autres opérateurs, à couvrir un certain nombre de zones blanches.

Cet engagement s'est matérialisé par la signature d'une convention en 2003 et d'un avenant à cette convention en 2004.

L'obligation de couverture des trois opérateurs est de 3 100 communes soit 2 200 sites.

	TOTAL 09/05	Construction	Media	Telecom	Bouygues SA et autres activites	Échéances				TOTAL 12/04
						moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	4 181	814	2 209	1 080	78	1 081	2 306	794	4 181	4 028
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	3 781	641	2 177	938	25	971	2 143	667	3 781	3 443

La présentation des engagements ci-avant n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs, selon les normes comptables en vigueur.

12.4 - SURETES REELLES

	TOTAL	Construction	Media	Telecom	Bouygues SA et autres activites	Échéances			TOTAL	
						moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans		
- Hypothèques sur terrains / constructions ou nantissements de matériel	9	9				1	8		9	5
- Nantissements de titres et prêts subordonnés	22	22					4	18	22	18
TOTAL GROUPE	31	31				1	12	18	31	23